



CONSEIL D'UFR LLCER-LEA

Séance du 18 novembre 2021

COMPTE-RENDU

Nombre de voix : 13 voix.

N.B. : le quorum est atteint.

Collège A		Collège B		Personnalités extérieures	
Brigitte FELIX	P	Cristina CLIMACO	Rep	Lynda ITOUCHENE	Exc
VACANT		Clément ONIMUS	P	VACANT	
VACANT		Marta LOPEZ IZQUIERDO	Exc	VACANT	
Xavier TABET	Rep	Tim McINERNEY	P	VACANT	
Mercedes YUSTA	Rep	Olivier BAISEZ	Rep	VACANT	
VACANT		Marie-Nadia KARSKY	P	VACANT	
Usagers titulaires		Usagers suppléants		Collège BIATOSS	
NON POURVU		NON POURVU		Françoise DUMESNIL	P
NON POURVU		NON POURVU		VACANT	P
NON POURVU		NON POURVU		VACANT	
NON POURVU		NON POURVU		Laurent RARCHAERT	P
NON POURVU		NON POURVU		Fatima LAMALI	Rep
NON POURVU		NON POURVU		Emmanuel BENSARD	P
Membres de droit					
Audrey FOGELS (Directrice)	P	Anne CHALARD-FILLAUDEAU (Directrice adjointe)	P	Catherine RENAUT (RAF)	P

(P : Présent – Rep : Représenté – Exc : Excusé)

Secrétaire de séance : Argan Grossvak

Ordre du Jour

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 1er juillet 2021 et du 7 octobre 2021
2. Informations de la Direction
3. Analyse des effectifs néo-entrants rentrée 2021-2022
4. Capacités d'accueil Parcoursup 2022-2023
5. Suspension de la DL éco/gestion LEA
6. Commandes en matériel effectuées
7. Point élections 2022
8. Bilan tutorat d'accueil et d'accompagnement des formations de l'UFR rentrée 2021-2022
9. Questions diverses

Début de séance : 9h40

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 1er juillet 2021 et du 7 octobre 2021:

Le compte-rendu du conseil du 1^{er} juillet 2021 est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil du 7 octobre 2021 est mis au vote et approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la Direction :

Audrey Fogels présente la nouvelle application de candidature pour l'entrée en master 1 suite à la mise en place de la plateforme « Trouver mon Master ». Cette plateforme sera obligatoire pour toutes les formations de master. Les capacités d'accueil, les critères d'admission et les pré requis devront y être renseignés. Un point particulier est porté à propos des prérequis afin de se prémunir de tout recours. Myriam Ponge réagit et constate que la plateforme « E-candidat » offrait une plus grande flexibilité. Dans ce contexte, Audrey Fogels annonce le renouvellement des commissions d'admission et précise que ces commissions doivent être composées de trois membres minimums dont au moins un enseignant-chercheur ou un maître de conférences.

Audrey Fogels rapporte également les propos tenus lors de la réunion des directeurs de composantes concernant les problèmes « informatiques » et notamment ceux liés à l'approvisionnement, en soulignant que ces difficultés sont communes à toutes les universités. Les problèmes de Wi-Fi au bâtiment B1 peuvent être réglés par l'installation de routeurs. Le signalement de tous les problèmes à la DSI est indispensable afin qu'ils soient traités. Une demande de remise en état des ordinateurs installés dans la salle des enseignants (B 321) a été faite dès le mois de septembre auprès des services de la DSI.

Le problème du manque de salles a été évoqué lors de la réunion du bureau des directeurs. Des précisions concernant le rôle du service central du planning ont été apportées. Il faut savoir que ce service dispose uniquement de 20 salles mises à disposition de toute l'université. Concernant l'état des lieux, le manque de visibilité a été pointé comme principal axe d'amélioration pour identifier les salles libres et partager les données. Un changement de pratique est également indispensable. Cette année l'université accueille 600 étudiants de moins par rapport à l'année passée et ne devrait donc pas connaître de telles difficultés. L'application EDT Soft est largement envisagée pour répondre à ces problématiques. Suite à cette information donnée, une discussion s'engage sur les inconvénients du logiciel « EDT Soft » pour l'UFR à cause des nombreux cours mutualisés.

La direction aborde maintenant le référentiel et les plans de service. Une enveloppe est mise en place pour rémunérer les « tâches invisibles ». Le référencement de certaines tâches n'est pas pris en compte. A titre d'exemple les heures consacrées à l'études des dossiers « Parcoursup » n'y sont pas référencées. Cet aspect est actuellement en cours de discussion. Un point est apporté sur le quota maximum de 12 heures statutaires qui peuvent être déclarées dans certaines conditions. Pour information, l'enveloppe prévisionnelle est calculée de la façon suivante : ancienne PRP + gratification des tâches invisibles.

3. Analyse des effectifs néo-entrants rentrée 2021-2022

Un débat s'engage sur les résultats des inscriptions en première année. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, dont la fin de la vague du baby-boom de l'an 2000 et les précisions apportées en ligne concernant la maîtrise des langues en LEA et l'impossibilité de changer de binôme une fois inscrit, ce qui pourrait expliquer le nombre en baisse sur le tableau adressé par le service statistique.

4. Capacités d'accueil Parcoursup 2022-2023

Après étude des différentes formations concernées, les capacités d'accueil Parcoursup 2022/2023 sont mises au vote et adoptées à l'unanimité par les membres du conseil.

5. Suspension de la DL éco/gestion LEA

Margaux Couterut, responsable de la formation LEA, expose les raisons qui motivent le vote concernant la suspension de la double licence éco/gestion LEA. Ce parcours devient plus une difficulté que réellement porteur pour la LEA notamment lors de la constitution des emplois du temps. Il est également difficile de recruter 30 étudiants ayant un bon niveau. Les étudiants auront la possibilité de se réorienter vers un des deux parcours de la licence LEA.

Les étudiants inscrits actuellement pourront poursuivre jusqu'en L3.

L'UFR AES ECO-GESTION souhaite également la fermeture de ce parcours.

Audrey Fogels souhaite que le service de la scolarité centrale nous confirme la procédure à suivre en pareil cas ainsi que les règles à respecter concernant la promotion en cours.

Après débat la suspension de la L1 Double licence éco/gestion LEA à la rentrée 2022/2023 est mise au vote.

Les membres élus du Conseil d'UFR approuvent cette décision avec 12 voix pour et une abstention.

6. Commandes en matériel effectuées

Catherine Renaut fait part des commandes en matériel qui ont été passées sur le budget 2021. Elle précise que du mobilier a été commandé pour équiper la salle des enseignants du Centre de Langues. Une commande de vidéo projecteurs sera à prévoir sur le budget 2022.

7. Point élections 2022

Concernant les élections partielles des membres du conseil d'UFR en 2022, il n'y a pas eu d'avancée significative au niveau du service juridique de l'université. Des élections restent donc à prévoir pour les membres du collège A, les membres du collège Biatss et du collège des usagers.

Les statuts de l'UFR doivent être corrigés ce qui nécessitera de procéder à un vote au conseil d'UFR puis les statuts devront ensuite être présentés au conseil d'administration. La charte du Centre de Langues sera également à revoir. L'appel à candidatures pour le poste d'adjoint du pôle multilingue sera lancé prochainement pour une nomination lors du prochain conseil prévu le 16 décembre 2021.

Anne Chalard-Fillaudeau évoque la problématique des comités consultatifs et notamment ceux des comités 12, 13 et 15 à cause des départs des enseignants élus. Il n'y a pas encore d'élection prévue par les instances à ce sujet.

8. Bilan tutorat d'accueil et d'accompagnement des formations de l'UFR rentrée 2021-2022

Irène Da Silva, responsable du tutorat au sein de l'UFR, débute en remerciant Catherine Renaut, Sandrine Debacker, gestionnaire RH, et les référents enseignants des départements.

Le tutorat d'accueil est réparti de la façon suivante : quatre en LEA, un en LLCER Mondes arabes, un en LLCER Mondes hispaniques, deux en LLCER Mondes anglophones, un en LLCER Etudes européennes et internationales et deux ou trois pour le Centre de Langues. Le recrutement se fait auprès des étudiants principalement de licence deuxième année. La présence des tuteurs dans le hall du bâtiment B1 lors de la rentrée universitaire a rencontré un franc succès et permet une meilleure visibilité lors de la semaine des réunions de rentrées. Irène Da Silva veille à ce qu'il y ait un roulement afin d'optimiser la présence des tuteurs sur site. Par ailleurs les enseignements « M2E » ont facilité la mission des tuteurs cette année. Irène Da Silva rappelle les conditions de recrutement des tuteurs, à savoir qu'il faut veiller à ce que l'étudiant ne soit pas déjà recruté en CDI, qu'il soit inscrit à Paris 8 et qu'il ait une bonne connaissance de l'université. Enfin, elle rappelle

que les enseignants responsables du tutorat par formation doivent lui communiquer les coordonnées des étudiants sélectionnés en lui précisant l'ordre de préférence pour prévenir des désistements.

Concernant le tutorat d'accompagnement, ont été recrutés : un tuteur pour l'espagnol dans la salle du département d'espagnol qui gère d'étudiants des trois licences (LLCER mondes hispaniques, LLCER Etudes européennes et internationales et LEA), une tutrice pour l'anglais en salle B326 et un tuteur pour l'arabe à la bibliothèque faute de salles libres au bâtiment B1.

Catherine Renaut suggère d'apporter plus d'informations autour du dispositif du tutorat d'accompagnement afin d'encourager un maximum d'étudiants à y participer.

Audrey Fogels propose que soit établi un affichage du planning des permanences. Elle souhaite la tenue de listes d'émargement afin d'évaluer le nombre d'étudiants qui s'inscrivent à ce dispositif.

9. Questions diverses

Margaux Coutherut demande si certains conseils d'UFR pourraient se dérouler en visio-conférence à l'avenir.

Fin de séance : 11h30